

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 26/03/2021

- PARTICIPATION FOURNITURES 2019/2020 ELEVES EXTERIEURS

M. le Maire présente les calculs concernant les frais de scolarité par enfant pour l'année 2019/2020. La dépense communale estimée est de 212 € par élève pour 10 élèves répartis sur 4 communes. Une facture sera envoyée aux communes concernées. Le Conseil Municipal accepte.

- TRAVAUX D'INTERET GENERAL

M. le Maire propose d'adhérer à ce dispositif qui consiste à proposer du travail à une personne condamnée à une courte peine d'emprisonnement (sous la forme de travaux d'intérêt général). Cette personne serait accompagnée par un éducateur et aurait un tuteur au sein de l'équipe municipale. Son engagement pourrait aller de 20 à 400 heures. Ce dispositif présente deux intérêts : favoriser la réinsertion sociale et bénéficier d'un travail non facturé. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

- RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG

Le contrat avec la société SEGILOG arrivant à échéance, il est nécessaire de le renouveler. M. le Maire précise que le tarif s'élève à 2 493 € HT par an pour 2018, 2019 et 2020 en ce qui concerne l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels. Pour ce qui est de la maintenance et de la formation, le coût sera de 277 € par an. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le renouvellement dudit contrat.